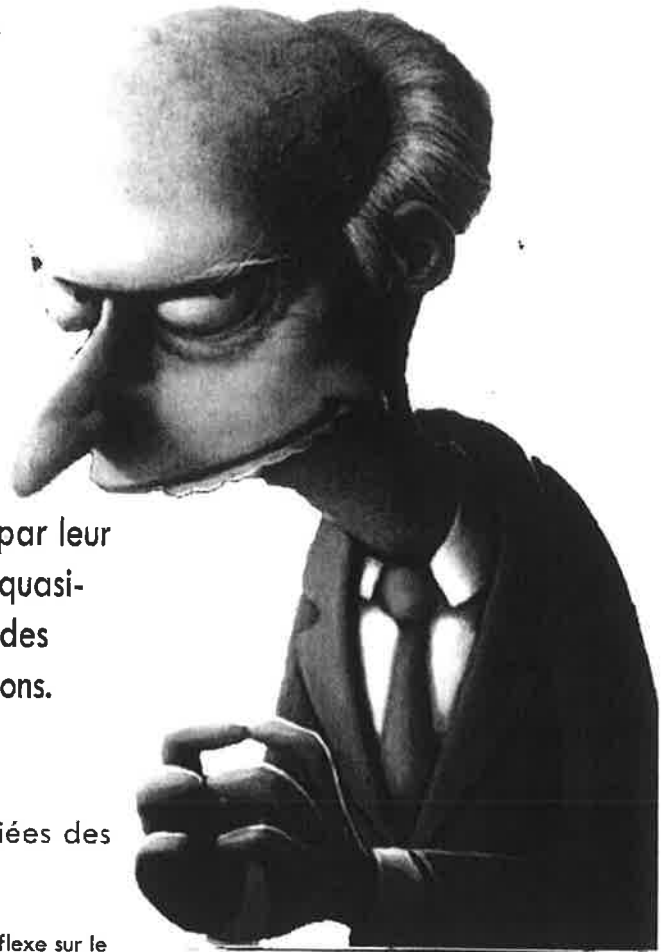




L'OEIL DU GENDARME SUR LE DÉMARCHAGE À DOMICILE



VIGILANCE Certaines personnes sont amenées de par leur profession à faire du démarchage à domicile. Si la quasi-totalité de ces gens est honnête, il existe néanmoins des individus qui en profitent pour commettre des exactions.

Les personnes seules et âgées sont les proies privilégiées des escrocs...

Dans la mesure du possible, ne jamais ouvrir sa porte à un inconnu.

Si votre porte est munie d'une ouverture électrique, ne pas appuyer par réflexe sur le bouton d'ouverture de la porte. Assurez-vous que vous ouvrez à quelqu'un de confiance. Ne jamais donner le numéro de code de votre porte d'entrée.

Lorsque vous pensez avoir affaire à un organisme public (EDF, Télécom, etc.), toujours demander une carte professionnelle. Si vous avez un doute, demandez-leur de repasser un jour où vous n'êtes pas seul(e).

S'ils sont trop insistants, malgré votre refus, contacter la gendarmerie au 17.

Lorsque vous êtes en confiance et que vous avez laissé rentrer une personne chez vous :

Il ne faut jamais la laisser seule. Accueillez-la dans la cuisine. Si la personne prétend vouloir visiter votre domicile, faites en sorte de l'accompagner. S'ils sont plusieurs et que vous ne pouvez pas tous les surveiller, refuser catégoriquement.

Le démarchage à domicile implique :

Que vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter, même si vous avez signé un document.

Aucune somme ne doit vous être réclamée sous quelque forme que ce soit (chèque, espèce, virement, acompte, etc.).

Il ne faut jamais accepter d'antidater un document.

Dans les jours qui suivent votre démarche, prévenez quelqu'un de votre famille de ce que vous avez fait.

Bien souvent, les produits qui vous sont proposés s'avèrent être moins chers dans le commerce.

Téléphone
Gendarmerie

17

Conclusion gendarmerie : Grâce à votre action et à votre détermination, nous pourrons empêcher certains vols d'être commis.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements et nous sommes prêts à recueillir tous les renseignements que vous nous ferez parvenir, chaque cas sera pris au sérieux et étudié. N'hésitez pas à vous impliquer personnellement, vous ferez alors preuve de civisme.

RAPPEL :

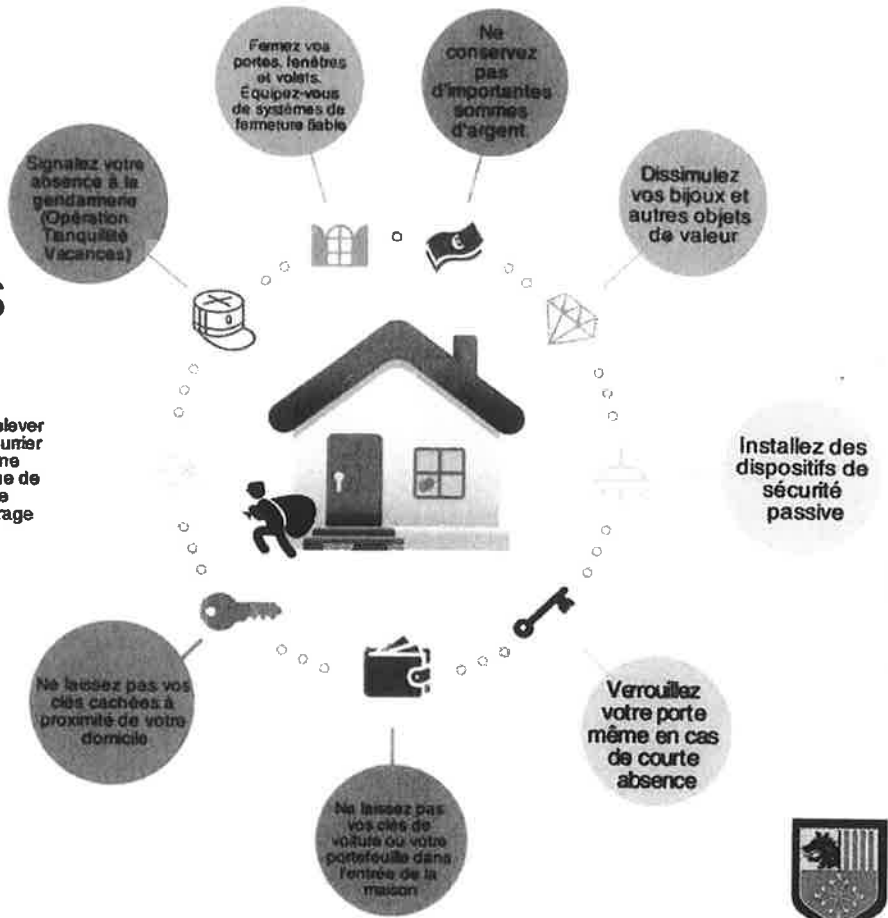
Actuellement, une recrudescence de vols à lieu à domicile. Ces vols portent principalement sur des bijoux en or et de l'argent. Il vous appartient de ne plus laisser vos bijoux et votre argent dans vos armoires et tables de nuit. Nous vous laissons imaginer des cachettes dans votre maison qui ralentiront considérablement l'action des voleurs. À ce titre, pensez à vous créer un dossier photographique de vos objets de valeur et relevez tous les numéros de vos appareils électroniques et multimédias. Comme il a été déjà dit, le voleur, quant à lui, opère principalement quand la situation est simple et que le vol peut être commis rapidement.



Contre les cambriolages

Ayez les bons
réflexes !

Faites relever
votre courrier
par une
personne de
votre
entourage



Gendarmerie du Gard





Astuces et conseils pour dissuader les cambrioleurs

VOLS DANS LES MAISONS

7 Astuces
...pour dissuader les cambrioleurs

- 1** Rendez votre maison bien visible
...par un bon éclairage à l'intérieur et à l'extérieur. Taillez suffisamment bas les plantes devant la maison
- 2** N'oubliez pas les côtés et l'arrière de la maison
...car c'est là que les voleurs attaquent de préférence
- 3** N'aidez pas les cambrioleurs
...en laissant traîner déchets ou outils (de jardin) autour de la maison
- 4** Ne faites pas étage
...ne disposez jamais vos objets de valeur en vue. Rangez-les dans un endroit sûr, notez les numéros de série et photographiez-les
- 5** Sécurisez bien vos clés
...ne les cachez pas sous le paillasson et dans la jardinière
- 6** Verrouillez toujours toutes les fenêtres et les portes
...mais aussi le garage, le cabinet de jardin et le local à outils, même lorsque vous ne vous absentez que pour quelques minutes
- 7** Simulez votre présence lorsque vous vous absentez
...évitez donc une boîte aux lettres pleine, n'accrochez pas de messages sur la porte pour signaler votre absence et informez vos voisins

Téléphone Gendarmerie 17

Bien souvent, le vol est dû à une négligence de notre part. Le voleur, quant à lui, opère principalement quand la situation est simple et que le vol peut être commis rapidement (l'occasion fait le larron). Il nous appartient donc d'éviter de lui faciliter la tâche. Pour se faire, il vous appartient d'appliquer tant que faire se peut les quelques conseils que nous allons vous prodiguer.

Absence de courte durée de jour comme de nuit

- Fermer toutes les issues à clef (portail, portillon, portes, fenêtres, volets, etc.).
- Maisons isolées et celles dont les clôtures empêchent une visibilité de l'extérieur, fermer les volets. Il est préférable de perdre 5 minutes à tout fermer plutôt que de rentrer à la maison et de constater qu'on vient d'être victime d'un vol.

Absence prolongée de jour comme de nuit

- Aviser le voisinage de votre absence ainsi que la gendarmerie (vous remplirez une fiche tranquillité vacances et des patrouilles seront assurées dans votre quartier).
- Faire relever régulièrement le courrier.
- Certains vols ont lieu, et ce malgré votre présence. Ces vols sont principalement perpétrés dans les maisons à étage, plus rarement les maisons de plain-pied.
- Ne pas poser vos clés de voiture et autres objets de valeur à l'entrée de la maison. Dans le hall, trouver un emplacement loin de la porte d'entrée et hors de la vue.
- Éviter même l'été de laisser votre porte d'entrée ouverte.

Protection : il existe sur le marché diverses alarmes et moyens de protection

- Les lumières qui s'allument au passage d'un individu, alarme sonore, verrous uniquement intérieurs, etc. Tous ces produits sont très efficaces et généralement repoussent les voleurs.

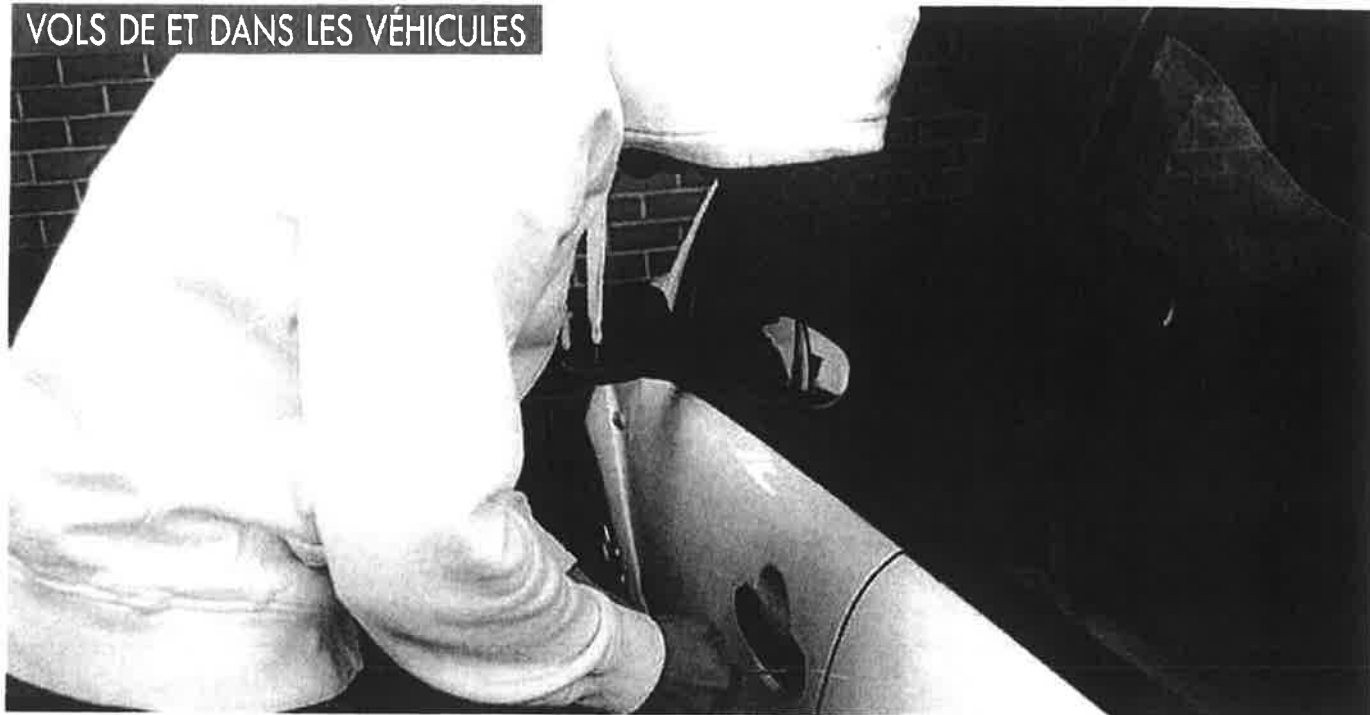
Action : lorsqu'un individu vous paraît suspect, de jour comme de nuit

- Ne pas hésiter à aller au-devant de cette personne, lui demander les raisons de sa présence dans votre quartier (pour les dames qui auraient peur d'intervenir, voir avec un voisin ou une voisine pour ne pas agir seule, sinon aviser nos services).

Téléphone Gendarmerie 17

Conclusion gendarmerie : Grâce à votre action et à votre détermination, nous pourrons empêcher certains vols d'être commis. Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements et nous sommes prêts à recueillir tous les renseignements que vous nous ferez parvenir, chaque cas sera pris au sérieux et étudié. N'hésitez pas à vous impliquer personnellement, vous ferez alors preuve de civisme.

VOLS DE ET DANS LES VÉHICULES



Les précautions à prendre

Pour le stationnement, privilégier les lieux de passage et éclairés, éviter de stationner votre voiture à l'écart et dans le noir, ne rien laisser à l'intérieur de votre voiture (téléphone portable, argent, cigarettes, jeux vidéo, GPS (à ce titre, nettoyer régulièrement l'auréole laissée par la ventouse), sac à main, sacoches, etc.

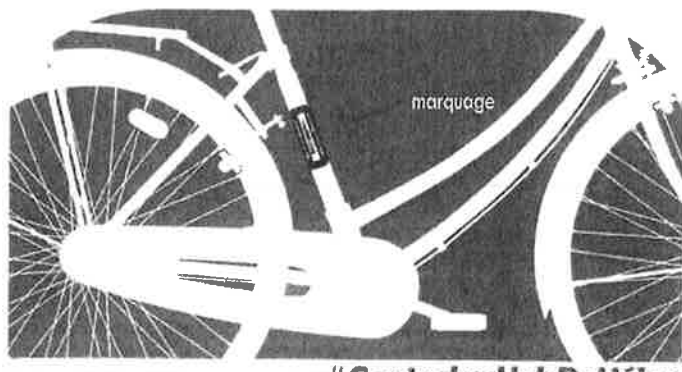
Ne jamais laisser les papiers du véhicule dans la boîte à gants ou sous le pare-soleil. Même lors d'un stationnement de courte durée, couper le moteur et enlever les clés du neiman et fermer votre voiture, même pour acheter le pain...

Certains voleurs heurtent volontairement votre voiture, placent un papier sur votre lunette arrière, ils profitent de votre désarroi pour dérober votre voiture moteur allumé. En conséquence, si vous devez descendre de celle-ci pour n'importe quelle raison, enlever les clés du neiman. Si malgré tout vous êtes agressé, jeter vos clés de voiture le plus loin possible, le voleur ne perdra pas de temps et prendra la fuite; quant à vous, vous aurez tout le temps de retrouver vos clés (voire d'utiliser les doubles). Tout comme le vol dans les maisons, le voleur opère principalement quand la situation est simple

et que le vol peut être commis rapidement. Dans les grandes agglomérations, verrouiller les portes de l'intérieur, vous éviterez ainsi de voir une personne pénétrer dans votre voiture sans y avoir été invitée. Pour les dames, ne laissez pas votre sac à main sur le siège passager.

Prévention du vol : il existe sur le marché des moyens simples et peu onéreux, des cannes qui bloquent le levier de vitesse ou le volant, des alarmes (ne jamais mettre l'autocollant correspondant à votre alarme, les voleurs connaissent l'installation...).

SÉCURITÉ ANTI-VOL : COMMENT PROTÉGER VOTRE VÉLO ?



- 1- J'utilise un antivol robuste.
- 2- Je marque mon vélo.

En effet, vous pouvez maintenant faire marquer votre vélo par un marquage "bicycode", qui est un numéro unique gravé, qui figure également dans un registre national, associé aux coordonnées du propriétaire. C'est une véritable immatriculation. Policiers et gendarmes ont accès au registre national de marquage des vélos.

Vous pouvez prendre contact sur Alès avec l'association "Partageons la Route en Cévennes" Tél. 06 71 47 12 21 qui vous informera sur les diverses modalités relatives à ce marquage.